

Rapport du mandataire de la
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT
PAYS D'AIX TERRITOIRES
au sein de Métropole Aix Marseille Provence
Année 2023

Sommaire

Sommaire.....	2
1 - Fiche récapitulative.....	4
2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale.....	4
a. Activités de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES.....	4
b. Situation financière.....	7
c. État des filialisations.....	9
d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année.....	9
3 - Relations contractuelles et financières entre la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES et la Métropole ..	9
a. Liste des contrats en cours avec la Métropole.....	9
b. Garanties d'emprunts accordées par la collectivité.....	10
c. Avances remboursables accordées par la collectivité au 31/12/2023.....	10
d. Aides.....	11
e. Dividendes distribués.....	11
4 - Contrôles et gestion des risques.....	11
a. Principaux risques et incertitudes.....	11
b. Contrôles internes et externes.....	11
5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL.....	12
a. Actionnariat de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES.....	12
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	14
d. Bilan de la gouvernance.....	14
e. Organisation du contrôle analogue.....	14

Rappel du contexte

Conformément à l'article L.1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la Métropole Aix Marseille Provence au conseil d'administration de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES, présentent un rapport écrit devant le conseil métropolitain.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus
- Pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat de renforcer le contrôle analogue pour les SPL

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

1 - Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	SPLA - PAYS D'AIX TERRITOIRES
Siège social	2 Rue Lapierre 13100 Aix-en-Provence
Date de création	01/03/2010
Secteur d'activité / métier	Aménagement & Environnement
Objet social	Toute opération d'aménagement pour le compte de ses collectivités territoriales et établissements publics actionnaires et dans leur périmètre géographique
Président Directeur Général	M Eric CHEVALIER
Directeur délégué	M. Thierry COLOMBERO
Commissaire aux comptes et date de nomination	CALC - SAS Cabinet d'Audit Légal et Contractuel
Nombre de salariés au 31/12/2023	2 SPLA et 44 sur l'année 2023 réparti entre les membres du GE EPAGE

2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale

a. Activités de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Présentation générale

La société a pour objet de réaliser pour le compte de ses collectivités territoriales et établissements publics actionnaires et dans leur périmètre géographique, toute opération définie à l'article L 300-1 et à l'article L327-1 du Code de l'urbanisme, à savoir :

- mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat ;
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, favoriser le développement des loisirs et du tourisme ;
- réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur ;
- lutter contre l'insalubrité ;
- permettre le renouvellement urbain ;
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

et :

- des études préalables ;
- procéder à toute acquisition et cession d'immeubles en application des articles L. 221-1 et L. 221-2 ;
- procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des objectifs énoncés à l'article L. 300-1 ;
- procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux ;
- d'exercer, par délégation de leurs titulaires, les droits de préemption et de priorité définis par le présent code et agir par voie d'expropriation dans les conditions fixées par des conventions conclues avec l'un de leurs membres. »

A cet effet, la Société effectue toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus ou à des objets similaires ou connexes.

Elle peut en outre réaliser de manière générale toutes les opérations, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux domaines de compétence visés aux articles L 300-1 et L 327- 1 du Code de l'Urbanisme, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire.

Principales activités et opérations de l'année écoulée

CONCESSIONS	
Zac du Quartier de l'Enfant à Aix	Métropole Aix-Mlle
Zac de la Burlière à Trets	Métropole Aix-Mlle
Cœur de Ville de Pertuis	Métropole Aix-Mlle
Z.A. du Plateau de Bertoire à Lambesc	Métropole Aix-Mlle
Zac de l'Héritière à Ventabren	Ville de Ventabren
Centre de Congrès Carnot -phases1 et 2 -	Ville d'Aix en Pce
ZAC Les Sybilles- Les Pennes	Ville des Pennes
Saint Eutrope- Aix	Ville d'Aix en Pce
ZAC des Vergeras- St Esteve Janson	Métropole Aix-Mlle
Centre Ancien -Trets	Métropole Aix-Mlle
Pallières 2	Ville des Pennes
ZAC Vitrolles Cap Horizon	Métropole Aix-Mlle
ZAC de la Constance	Ville d'Aix en Pce
Réhabilitation de l'agglomération Aixoise	Ville d'Aix en Pce
Zac René Cassin	Ville de Trets Syndicat Mixte Arbois
Zac du Tourillon	Ville d'Aix en Pce
Zac du Plan D'Ailane	Ville d'Aix en Pce
Zac de Barida	Métropole Aix-Mlle
Renouvellement Urbain - Encagnane	Ville de Lambesc
Terrain Services Techniques Lambesc	Métropole Aix-Mlle
Quartier du Liourat Vitrolles NPNRU	Métropole Aix-Mlle
Zac Eco quartier du Vallat Meyrargues	Ville d'Aix en Pce
Quartier du Faubourg - Aix	
PRESTATIONS DE SERVICE	
Dépôt de bus de l'Anjoly	Métropole Aix-Mlle
Projet d'aménagement du secteur de la Calade	Métropole Aix-Mlle
Zac de la Gare Réalisation des études	Métropole Aix-Mlle
Station GNV l'Anjoly - Vitrolles	Métropole Aix-Mlle
Construction salle polyvalente et dojo	Ville de Lambesc
2 x 2 voies RD59 giratoire des 3 pigeons	Métropole Aix-Mlle
Etudes de programmation Cleantech	Métropole Aix-Mlle

Cuisine Centrale	Ville de Jouques
Construction COCOM Zac de Barida	Métropole Aix-Mlle
Mission négociation foncière Route de Lenfant	Ville d'Aix en Pce
Aménagement du site Carcassonne	Ville d'Aix en Pce
MTP Actualisation dossier réalisation Zac Petit-Arbois	Métropole Aix-Mlle
MTP Réhabilitation bât. Pépinière CLEANTECH	Métropole Aix-Mlle
Aire d'accueil des gens du voyage	Métropole Aix-Mlle
Collecteur Pluvial -Plan de Campagne	Métropole Aix-Mlle
Grand Stade du pays d'Aix- M. DAVID	Métropole Aix-Mlle
Pôle d'échanges - Meyrargues	Métropole Aix-Mlle
Aménagement du secteur Lesseps Pont d'Anthoine	Ville d'Aix en Pce
PRESTATIONS AMO, ETUDES	
Assistance phase de concertation quartier Faubourg	Ville d'Aix en Pce
Etude Domaine du Moulin	Ville de Peyrolles
Etudes îlot Galice	Ville d'Aix en Pce
Etudes du Centre des Congrès Carnot	Ville d'Aix en Pce
Etude foncière projets de redynamisation de centre-ville	Métropole Aix-Mlle

Perspectives de développement

Perspectives présentées au CA du 30 avril 2024

La SPLA pays d'Aix territoires existe depuis 2010, outil d'aménagement au service des communes actionnaires, de la Communauté du Pays d'Aix puis de la Métropole Aix-Marseille Provence. Dans le contexte économique difficile, l'année 2023 a été marquée par plusieurs événements qui ont ébranlé ce solide édifice.

Tout d'abord les bouleversements institutionnels liés à la disparition des Territoires fin juin 2022 et plus globalement à l'approbation de la loi 3 DS.

C'est dans ce cadre que le 15 décembre 2022, le Conseil de Métropole a décidé du transfert des parkings d'Aix-en-Provence vers la métropole. Cette décision n'a pas concerné directement la SPLA qui toutefois a été impactée très fortement de façon négative.

En effet, la SPLA est un des membres du Groupement d'Employeurs EPAGE et de l'UES constitué avec les autres structures que sont la SEMEPA - société d'économie mixte d'équipement du Pays d'Aix et la SPL AMVD – SPL d'Aix, de Manosque et du Val de Durance.

Jusqu'alors le stationnement public aixois était quasiment intégralement géré par la SEMEPA et les résultats liés à l'activité stationnement étaient mutualisés avec ceux de l'aménagement. De même une partie largement majoritaire du personnel de l'aménagement mais également l'ensemble des services ressources étaient eux aussi mutualisés sur toutes les structures du groupement d'employeurs.

La perte au 30 juin 2023 de la gestion de 7 Parcs publics sur 8 mais également du stationnement sur voirie a impacté de façon majeure les résultats financiers du groupe et la situation des collaborateurs des services supports qui ont vu leur temps de travail fortement diminuer (de 25 % à 50 % parfois).

L'activité aménagement, connaît depuis ces dernières années une baisse importante du chiffre d'affaires allant jusqu'à -25 %.

Ces éléments ont conduit à un résultat négatif - 623 000€ au titre de l'année 2023.

Par ailleurs, au mois de décembre 2023, le Président Directeur général de la société, en fonction depuis 2011, Gérard BRAMOULLE, est décédé.

Le Conseil d'administration de la SPLA a élu le 20 décembre 2023 un nouveau Président Directeur général, Éric CHEVALIER, *Premier Adjoint au Maire de la ville d'Aix en Provence*.

Le travail prioritaire de la nouvelle gouvernance a été la recherche d'économies et la mise en œuvre d'un nécessaire rééquilibrage des charges et des produits de la SPLA.

Ainsi, les premières mesures prises dès le début de l'année 2024 et qui ont concerné l'ensemble des ressources de la SPLA ont permis de présenter un budget prévisionnel 2024 retrouvant un résultat positif.

Ces mesures d'économies ont été mises en œuvre sans le recours à un plan social ou à des mesures collectives touchant le personnel.

Les solutions individuelles et volontaires ont été privilégiées (départ à la retraite, retraite progressive...).

Par ailleurs, les renégociations d'accords d'entreprise, parfois dérogoires aux dispositifs légaux, particulièrement onéreux ont été enclenchées. Ceci devrait aboutir en juin 2024 à des accords d'entreprise réactualisés.

De même, les prestations externalisées (accueil, nettoyage...) ont été rediscutées avec les prestataires de manière à mieux correspondre à nos besoins.

Ces mesures d'économie, qui ont été enclenché dès le début de l'année 2024, seront poursuivies tout au long de celle-ci afin de porter leurs fruits et de pérenniser le fonctionnement de la SPLA sur les années à venir même dans le cas où les nouvelles opérations d'aménagement se feraient plus rares.

En complément, la recherche de nouvelles opérations se poursuit de façon active auprès notamment des donneurs d'ordres majeurs que sont la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille Provence.

b. Situation financière

Bilan financier et économique

	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Capital social	500 000	500 000	500 000	0%
Chiffre d'affaires	3 982 993	3 865 036	2 941 196	-24%
Total produits d'exploitation	3 990 314	3 873 537	2 946 547	-24%
Coûts salariaux	473 731	479 322	422 361	-12%
Total charges d'exploitation	3 942 211	3 869 626	3 905 917	1%
Résultat d'exploitation	48 103	3 911	-959 370	-24630%
Résultat net	83 997	3 799	-623 409	-16510%
Trésorerie nette	55 459 803	72 244 355	64 447 922	-11%
Capitaux propres	981 519	985 317	361 907	-63%
Dettes financières	38 271 166	39 382 204	37 185 345	-6%
Total bilan	70 400 375	68 745 315	65 517 550	-5%

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Rémunération des concessions d'aménagement :	2 538 990 €
Rémunérations Mandats - Prestations de services :	295 769 €
AMO et autres prestations :	106 437 €
TOTAL :	2 941 196 €

Prévisions financières pour l'année 2024

SPLA

Année 2024

Résultat prévisionnel

	Prévision résultat 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	
- Rémunération concessions	2 810 147
- Rémunération prestations de services	332 250
- AMO et autres prestations	557 266
Chiffre d'affaires	3 699 663
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 699 663
CHARGES D'EXPLOITATION	
SERVICES EXTERIEURS	483 270
Etudes générales	60 000
Eaux gaz électricité	2 000
Fournitures d'entretien	60
Fournitures de bureau	10
Maintenance générale et informatique	1 200
Autres Services extérieurs	380 000
Entretien et réparation	3 000
Primes d'assurance	37 000
Documentation	0
AUTRES FRAIS EXTERIEURS	71 600
Honoraires	28 000
Frais d'Acte	300
Publicité et publications	1 200
Voyages et Réceptions	7 500
Frais postaux et télécommunications	1 600
Services bancaires	11 000
Autres frais	22 000
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 400
CVAE et CFE	3 900
Autres taxes	500
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	3 058 296
Salaires	
Charges sociales	349 585
Charges fiscales sur salaires	
Personnel détaché ou prêté à l'Entreprise	2 708 711
Provisions risque charges exploitation	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 617 566
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	82 097

c. État des filialisations

Présentation globale

La SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES n'a enregistré aucune prise de participation pour l'année 2023.

Comptes consolidés

Aucun compte consolidé n'est établi.

d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

Modification de l'objet social

Aucune modification de l'objet social n'est intervenue en 2023.

Evolution de l'actionnariat

Aucun changement n'est intervenu l'année en 2023.

Cession d'actions

Aucune cession d'actions n'est intervenue en 2023.

Modification du capital social

Aucune modification du capital n'est intervenue en 2023.

Autres modifications statutaires

Aucune modification statutaire n'est intervenue en 2023.

3 - Relations contractuelles et financières entre la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES et la Métropole

Les contrats qui lient la société et la Métropole Aix Marseille Provence sont récapitulés, avec leur objet, leur montant et le cas échéant le secteur d'activité dont ils relèvent.

a. Liste des contrats en cours avec la Métropole

N°	OPÉRATIONS	FIN
CONCESSION D'AMÉNAGEMENT		
LC01	LENFANT	Avenant 2 – Fin : 22 mars 2027
LC02	ZAC BURLIÈRE – TRET	Avenant 1 – Fin : 22 octobre 2025
LC03	RÉNOVATION CŒUR DE VILLE - PERTUIS	Avenant 5 – Fin : 31 décembre 2028
LC06	ZA PLATEAU DE BERTOIRE – LAMBESC	Avenant 4 – Fin : 06 avril 2027
LC12	ZAC DE VERGERAS – SAINT ESTEVE JANSON	Avenant 5 - Fin : 22 novembre 2026
LC13	CENTRE VILLE DE TRET	Avenant 7 - Fin 05 juillet 2025
LC14	PALLIÈRES II – LES PENNES MIRABEAU	Avenant 2 - Fin : 08 juin 2025
LC15	CAP HORIZON – VITROLLES	Avenant 3 - Fin : 10 septembre 2025
LC22	QPV ENCAGNANE Y COMPRIS FACULTÉS – AIX	Avenant 1 - Fin : 04 février 2029
LC24	PNRU VITROLLES	Fin : 22 mars 2031
LC25	ECOQUARTIER DU VALLAT (ZAC ILOT DU STADE) - MEYRARGUES	Fin : 16 juin 2026

ÉTUDES

Rapport du mandataire - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES -
au sein de Métropole Aix Marseille Provence - Année 2023

LM03	LA CALADE DC et DR - AIX	Avenant 2 Fin : septembre 2023- Bilan définitif à établir
LM16	ACTUALISATION DU DR DU TECHNOPOLE DE L'ARBOIS	Avenant 1 : 02 mai 2025
LM18	MISSION FONCIERE ORI – AIX-EN-PROVENCE	Fin : 08 février 2028

TRAVAUX		
LM01	PONT GUIRAMANDE -AIX	Bilan général établi en date du 30/05/2024
LM02	DÉPOT BUS SMITEB – VITROLLES	En attente du versement du dernier appel de fonds avant préparation clôture de l'opération
LM06	STATION GNV	Fin : septembre 2024- QUITUS A PREPARER
LM09	TECHNOPOLE DE L'ARBOIS – OUVRAGES PLUVIAUX	Avenant 1- Fin : 15 septembre 2025
LM10	MISE A 2X2 VOIES DE LA RD59 POLE D'ACTIVITÉ AIX EN PCE	Avenant 1 - Fin : 02 septembre 2026
LM13	COCOM BARIDA	Avenant 1 -Fin : 07 avril 2027
LM17	RÉHABILITATION PÉPINIERE CLEANTECH AU TECHNOPOLE DE L'ARBOIS	Fin : décembre 2025
LM20	CONSTRUCTION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE TECHNOPOLE	Fin : janvier 2027
75	TRANCHE 2 – ZI PEYNIER/ROUSSET/FUVEAU ⁽²⁾	Bilan général définitif arrêté Demande quitus le 08 avril 2024
LZ03	GENS DU VOYAGE GARDANNE	Statu quo
LZ12	TRAVAUX COLLECTEUR OUEST – PLAN DE CAMPAGNE	Bilan général définitif arrêté Demande quitus le 13 mars 2024
LZ26	GRAND STADE DU PAYS D'AIX MAURICE DAVID -3 EME TRANCHE - AIX	Avenant 4 – Fin : 31 décembre 2026
LZ27	ARENA - AIX	Demande quitus à préparer
LZ29	ZI DES ESTOUBLANS 3 ^{ème} TRANCHE VITROLLES	Bilan général définitif en cours
LZ30	LIAISON ROUTIERE RD65 RD9 LA BEAUVILLE - AIX	Bilan général définitif en cours
LZ34	CFA AIX	Sujets assurance DO et réserve sur rétention d'eau à résoudre avant demande de quitus
LZ35	PARKING COLONEL JEAN-PIERRE - AIX	Attente règlement TP puis décompte général provisoire à prévoir
LZ39	PÔLE D'ÉCHANGES – MEYRARGUES	Avenant 2 : 27 novembre 2025
LZ42	CHEMIN DES RIGONS – PLAN DE CAMPAGNE	Bilan général définitif arrêté Demande quitus le 27 mai 2024

b. Garanties d'emprunts accordées par la collectivité

ZAC de la Burlière :	Montant de l'emprunt : 8 050 000 €
	Montant Garanti : 6 440 000 €
Zac des Pallières II :	Montant de l'emprunt : 1 700 000 €
	Montant Garanti : 1 360 000 €
Zac des Pallières II :	Montant de l'emprunt : 2 000 000 €
	Montant Garanti : 1 600 000 €

c. Avances remboursables accordées par la collectivité au 31/12/2023

ZAC de la Burlière :	2 000 000 €
Zac de Vergeras :	1 000 000 €
Zac des Pallières II :	300 000 €
Zac Cap Horizon Vitrolles :	3 600 000 €

Zac La Bertoire : 1 825 000 €

d. Aides

Durant l'année 2023, aucune aide n'a été accordée à la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES.

e. Dividendes distribués

La SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES ne distribue pas de dividende aux collectivités actionnaires.

4 - Contrôles et gestion des risques

a. Principaux risques et incertitudes

Litige avec la commune de Venelles

En 2017 la Commune de Venelles a mis en cause la SPLA concernant l'opération Les Tournesols. Au 31 décembre 2017, afin de faire face à cette mise en cause, une provision pour risque de 100 K€ ainsi qu'un éventuel avoir à établir sur les rémunérations de la SPLA pour 100 K€ ont été constatés dans les comptes de la SPLA.

En 2020, le tribunal administratif de Marseille a rejeté la demande de versement faite par la Commune de Venelles à la SPLA.

La Commune de Venelles a fait appel pour annuler ce rejet ; la Cour Administrative d'appel de Marseille a condamné la SPLA au paiement de la somme en principal de 375 000 euros HT.

Au 31 Décembre 2023, il a donc été constaté pour faire face à cette décision une provision complémentaire de 250 000 € dans les comptes.

Le total du risque constaté dans les comptes est ainsi de 450 000 €.

b. Contrôles internes et externes

La SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES a rédigé une Charte Déontologique des achats qui traite des points suivants :

- Quelles attitudes adopter avec les entreprises ?
- Libre concurrence et égalité de traitement des entreprises ;
- Comment maîtriser l'échange d'informations ;
- Comment éviter les conflits d'intérêts ?
- Comment résister aux « pressions » ?
- Quelle attitude adopter en cas de connaissance de faits contraires aux principes évoqués dans cette charte ?
- Quels sont les principaux risques encourus ?
- Préférer l'anticipation et la prévention.

Le règlement des achats de la SPLA Pays d'Aix Territoires prévoit que les marchés et les accords-cadres, à procédure adaptée, dont les montants :

- sont compris entre 40 000,00 et 90 000,00 € H.T (pour les marchés de fournitures et services et pour les marchés de travaux), soient présentés, pour information, à la CAO ;

Quant aux marchés dont l'estimation atteint 90 000,00 € H.T, ils ont été présentés, pour décision, à la commission d'appel d'offres de la SPLA Pays d'Aix Territoires qui désigne l'attributaire du marché.

- Aucun contrôle par des tiers n'a été réalisé en 2023.
- L'ensemble des marchés et lettres de commande est annuellement présenté au Conseil d'Administration.

Rapport du mandataire - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES -
 au sein de Métropole Aix Marseille Provence - Année 2023

5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL

a. Actionnariat de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

COLLECTIVITES	NOMBRES D' ACTIONS	TOTAL	REPARTITION ACTIONS %	DATE D'ENTREE AU CAPITAL	REPERTOIRE NUMERIQUE
AIX-EN-PROVENCE	5 774	288 700 €	57,74%	28-sept-09	1
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	4 001	200 050 €	40,01%	01-janv-16	2
VENELLES	30	1 500 €	0,30%	08-mars-10	3
PERTUIS	30	1 500 €	0,30%	08-mars-10	4
TRETS	30	1 500 €	0,30%	08-mars-10	5
LAMBESC	30	1 500 €	0,30%	12-avr-10	6
LES PENNES MIRABEAU	5	250 €	0,05%	17-mai-10	7
CHATEAUNEUF LE ROUGE	1	50 €	0,01%	17-mai-10	8
VENTABREN	30	1 500 €	0,30%	17-mai-10	9
ROGNES	30	1 500 €	0,30%	17-mai-10	10
COUDOUX	2	100 €	0,02%	17-mai-10	11
SIMIANE COLLONGUE	2	100 €	0,02%	17-mai-10	12
ROUSSET	1	50 €	0,01%	28-juin-10	13
LA ROQUE D'ANTHERON	10	500 €	0,10%	07-mars-11	14
LE THOLONET	1	50 €	0,01%	23-mai-11	15
JOUQUES	1	50 €	0,01%	11-juil-11	16
BOUC BEL AIR	2	100 €	0,02%	26-sept-11	17
PEYROLLES-EN-PROVENCE	1	50 €	0,01%	26-sept-11	18
VAUVENARGUES	1	50 €	0,01%	19-nov-12	19
MIMET	2	100 €	0,02%	17-déc-12	20
VITROLLES	1	50 €	0,01%	17-oct-13	21
GARDANNE	1	50 €	0,01%	16-déc-15	22
CABRIES	2	100 €	0,02%	31-mars-15	23
SAINT MARC JAUMEGARDE	1	50 €	0,01%	31-mars-15	24
MEYRARGUES	10	500 €	0,10%	16-nov-15	25
PEYNIER	1	50 €	0,01%	16-nov-15	26
	10 000	500 000			

b. Organisation de la gouvernance

**Liste des Administrateurs de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES
 Au 31/12/2023**

Administrateur Ville d'Aix-en-Provence	Monsieur Eric CHEVALIER	Adjoint au Maire Aix en Provence
Administrateur Ville d'Aix-en-Provence	Monsieur Jonathan AMIACH	Conseiller Municipal Aix en Provence
Administrateur Ville d'Aix-en-Provence	Madame Odile BONTHOUX	Adjoint au Maire Aix en Provence
Administrateur Ville d'Aix-en-Provence	Monsieur Jacques BOUDON	Conseiller Municipal Aix en Provence
Administrateur Ville d'Aix-en-Provence	Madame Joelle CANUET	Conseiller Municipal Aix en Provence
Administrateur Ville d'Aix-en-Provence	Madame Solène TRIVIDIC	Adjoint au Maire Aix en Provence
Administrateur Ville d'Aix-en-Provence	Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL	Conseiller Municipal Aix en Provence
Administrateur Ville d'Aix-en-Provence	Monsieur Stéphane PAOLI	Adjoint au Maire Aix en Provence
Administrateur Ville d'Aix-en-Provence	Madame Marie-Pierre SICARD DESNUELLE	Adjoint au Maire Aix en Provence
Administrateur Ville d'Aix-en-Provence	Monsieur Francis TAULAN	Adjoint au Maire Aix en Provence
Administrateur Métropole	Monsieur Loïc GACHON	Maire de Vitrolles
Administrateur Métropole	Monsieur Roger PELLENC	Maire de Pertuis
Administrateur Métropole	Monsieur Bernard RAMOND	Maire de Lambesc
Administrateur Métropole	Monsieur Michel ROUX	Adjoint au Maire Salon de Provence
Administrateurs Assemblée Spéciale	Monsieur Olivier FREGEAC	Maire de Peyrolles en Provence
Administrateurs Assemblée Spéciale	Monsieur Jacques CHERICI	Adjoint au Maire de Jouques
Administrateurs Assemblée Spéciale	Monsieur Michel AMIEL	Maire des Pennes Mirabeau
Administrateurs Assemblée Spéciale	Monsieur Philippe CHARRIN	Maire de Vauvenargues

Le Président est Eric CHEVALIER – Premier Adjoint de la Ville d'Aix en Provence.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'administrateurs est fixé à 18 :

- 10 pour la Ville d'Aix-en-Provence ;
- 4 pour la Métropole ;
- 4 pour l'Assemblée Spéciale représentant les actionnaires non représentés directement au Conseil d'Administration.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux et représentants des collectivités ne perçoivent aucune rémunération ni avantages quels qu'ils soient.

d. Bilan de la gouvernance

Participation aux réunions statutaires

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie en séance le 21 juin 2023.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 3 reprises :

- Le 12 avril 2023
- Le 21 juin 2023
- Le 20 décembre 2023

Participation des représentants au Conseil d'administration

Dates	Collectivités représentées	Nbre de représentants	Nbre de représentants présent ou représentés	Taux de présence et/ou de représentation
12 avril 2023	Métropole AMP	4	2	50%
21 juin 2023	Métropole AMP	4	1	25 %
20 déc 2023	Métropole AMP	4	1	25%

Participation à l'Assemblée générale

Dates	Collectivités représentées	Nombre de représentants	Nombre de représentants présent ou représentés	Taux de présence et/ou de représentation
23 juin 2023	Métropole AMP	1	1	100 %

e. Organisation du contrôle analogue

Les comptes-rendus et procès-verbaux des Conseils d'Administration, Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires sont adressés en sous-préfecture ou préfecture. Les collectivités actionnaires sont représentés soit directement, soit par l'intermédiaire de l'assemblée spéciale qui est elle-même représentée par 4 de ses membres au Conseil d'Administration. Tous les actionnaires sont informés de l'ordre du jour du Conseil d'Administration par correspondance dans un délai raisonnable précédant le Conseil.

Comité de Pilotage : Afin de suivre l'évolution du déroulement de l'activité de la SPLA, il a été institué pour chaque opération un comité de pilotage. Ce comité, par sa composition, incarne le contrôle structurel des actionnaires sur le suivi des opérations engagées. Le représentant de la collectivité concédante y bénéficie des informations stratégiques conformes à la défense des intérêts de la personne publique représentée.

Conformément aux différents contrats, les décisions du comité de pilotage sont présentées au Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Pour faciliter la lecture de ces différents comités, il a été décidé de présenter ces dossiers de la façon suivante :

- ✓ Une synthèse des décisions est jointe au présent rapport pour l'ensemble des opérations ;
- ✓ La copie de tous les comptes – rendus des comités de pilotage est disponible pour tout administrateur qui le souhaite et un exemplaire est joint au document original archivé.

Au cours de l'année 2023, se sont tenus **20** Comités de Pilotage concernant **13** opérations :

OPERATIONS	NOMBRE DE COMITE
METROPOLE – AIX EN PROVENCE – ZAC DE LENFANT	1
METROPOLE – AIX EN PROVENCE – RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER D'ENCAGNANE	1
METROPOLE – LAMBESC – ZAC DE LA BERTOIRE	2
METROPOLE – LES PENNES MIRABEAU – ZAC DES PALLIERES II	2
METROPOLE – MEYRARGUES – AMENAGEMENT POLE D'ECHANGE MULTIMODAL ET REQUALIFICATION DU CHEMIN DES BDR	1
METROPOLE – SAINT ESTEVE JANSON – ZAC DE VERGERAS	4
METROPOLE – TRETZ – ZAC DE LA BURLIERE	2
METROPOLE – VITROLLES – CAP HORIZON	1
METROPOLE – VITROLLES – AMENAGEMENT DU LIOURAT	1
AIX EN PROVENCE – REQUALIFICATION DU SITE CARCASSONNE	1
AIX EN PROVENCE – AMENAGEMENT DU QUARTIER FAUBOURG	1
AIX EN PROVENCE – REHABILITATION URBAINE DE L'AGGLOMERATION AIXOISE	1
AIX EN PROVENCE – ETUDS AMENAGEMENT ILOT GALICE	1
AIX EN PROVENCE – AMENAGEMENT SAINT EUTROPE	1